

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon Réglementation sur les Produits Dangereux (RPD)

Page 1/11

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Révision 1
Date de révision 2019-10-28

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|----------------|--|
| Nom du produit | ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth |
| Code produit | 9818, 91099 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-------------|---|
| Usage prévu | [SU22] Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, arti-sans); [PC21] Substances chimiques de laboratoire; |
| Description | Destiné à un usage de laboratoire seulement. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|--|
| Société | Neogen Corporation |
| Adresse | 620 Leshler Place Lansing MI 48912 USA |
| Web | www.neogen.com |
| Téléphone | 517-372-9200/800-234-5333 |
| Email | SDS@neogen.com |

1.4. Numéro d'appel d'urgence


| | |
|--|---|
| | 24 heures: Médical : 1-800-498-5743 (États-Unis et Canada) ou 1-651-523-0318 (international) Déversement/CHEMTREC : 1-800-424-9300 (États-Unis et Canada) ou 1-703-527-3887 (international) |
|--|---|

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

| | |
|--------------------------------------|--|
| 2.1.2. Classification - CE 1272/2008 | Acute Tox. 3: H301; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H335; Repr. 1B: H360; |
|--------------------------------------|--|

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|-------------------------|--|
| Pictogrammes de danger |  |
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mention de danger | Acute Tox. 3: H301 - Toxique en cas d'ingestion. Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires. Repr. 1B: H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus . |

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Révision 1
Date de révision 2019-10-28

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|--|---|
| Conseil de prudence: Prévention | P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. P264 - Se laver soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| Conseil de prudence: Intervention | P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P330 - Rincer la bouche. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Conseil de prudence: Stockage | P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| Conseil de prudence: Élimination | P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets approuvée conformément aux réglementations locales et nationales. |

2.3. Autres dangers

| | |
|-----------------------|---|
| Autres risques | Contient des substances dangereuses pour l'environnement. |
|-----------------------|---|

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

EC 1272/2008

| Nom Chimique | Index-No. | Numéro CAS | Numéro CE | Numéro d'enregistrement REACH | Conc. (%w/w) | Classification |
|--|--------------|------------|-----------|-------------------------------|--------------|--|
| Sodium carbonate | 011-005-00-2 | 497-19-8 | 207-838-8 | | 1 - 10% | Eye Irrit. 2: H319; |
| alpha-Ketoglutaric acid | | 328-50-7 | 206-330-3 | | 1 - 10% | Acute Tox. 4: H302; Eye Irrit. 2: H319; STOT SE 3: H335; |
| Sodium metabisulphite (Sodium, métabisulfite de) | 016-063-00-2 | 7681-57-4 | 231-673-0 | | 1 - 10% | Acute Tox. 4: H302; Eye Dam. 1: H318; |
| Cycloheximide | 613-140-00-8 | 66-81-9 | 200-636-0 | | 0 - 0.5% | Muta. 2: H341; Repr. 1B: H360D; Acute Tox. 2: H300; Aquatic Chronic 2: H411; |

Description

| | |
|--|---|
| | Les concentrations énumérées ne sont pas des spécifications de produit. |
|--|---|

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | Le texte intégral des énoncés de danger énumérés dans la présente section est fourni à l'article 16. |
|--|--|

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-------------------|---|
| Inhalation | Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si la personne respire difficilement, lui donner de l'oxygène. Si la personne cesse de respirer, pratiquer une respiration artificielle. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
|-------------------|---|

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Révision 1
Date de révision 2019-10-28

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|--|
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau. En cas de port de lentilles de contact, il est préférable de les ôter. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Ôter les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. |
| Ingestion | N'induirez pas de vomissements à moins que le centre antipoison ou le centre antipoison ne leur dise de le faire médecin. (Se) rincer abondamment la bouche. Ne jamais rien donner par voie buccale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------|--|
| Inhalation | Peut provoquer des vertiges et des céphalées. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| Contact avec les yeux | Provoque une irritation des yeux. |
| Contact avec la peau | Provoque une irritation cutanée. |
| Ingestion | Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer des nausées et des vomissements. Peut causer une irritation muqueuse buccale. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus . |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|--|--|
| | Éloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
|--|--|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|--|---|
| | Utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes. |
|--|---|

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| | Irritant. Éviter de soulever de la poussière. Peut former la poussière combustible/mélange d'air. |
|--|---|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|--|
| | Ne respirez pas la poussière ou la vapeur. Porter un équipement respiratoire adapté lorsque cela s'avère nécessaire. |
|--|--|

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|--|---|
| | Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection, Vêtements de protection. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Éviter toute exposition prolongée ou répétée. |
|--|---|

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

| | |
|--|---|
| | Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Ne pas laisser le produit contaminer le sous-sol. |
|--|---|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|--|---|
| | Éviter de renverser à nouveau le produit si cela ne présente pas de danger. Éviter la formation de poussière. Nettoyer abondamment à l'eau la zone où a été renversé du produit. Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. |
|--|---|

6.4. Référence à d'autres sections

| | |
|--|--|
| | Voir Section(s) 2, 8, and 13 pour plus d'informations. |
|--|--|

SECTION 7: Manipulation et stockage

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Révision 1
Date de révision 2019-10-28

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--|---|
| | <p>Appliquer les meilleures pratiques de manipulation lors des opérations de manipulation, transport et distribution. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'utilisation ou de stockage du produit. Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection.</p> <p>Lisez l'étiquette complète et suivez toutes les instructions d'utilisation, restrictions et précautions.</p> |
|--|---|

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|--|---|
| | <p>Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé. Ne contaminez pas l'eau, les aliments ou les aliments pour animaux par stockage ou élimination. Suivre les instructions de l'étiquette.</p> |
|--|---|

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 1.2 pour plus d'informations. |
|--|---|


SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

| | | |
|--|-------------------------|---------------------|
| Sodium metabisulphite (Sodium, métabisulfite de) | VEMP ppm: | VEMP mg/m3: 5 |
| | VECD/Plafond ppm: | VECD/Plafond mg/m3: |
| | Notations et remarques: | |

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|--|---|
| |  |
| 8.2.1. Contrôles techniques appropriés | Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. |
| 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle | Utiliser en fonction des besoins : Matériel de protection. |
| Protection des yeux / du visage | Porter un appareil de protection des yeux/du visage. |
| Protection de la peau - Protection des mains | Porter des gants appropriés. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Lavez-vous soigneusement les mains avec du savon et de l'eau après avoir manipulé et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes. |
| Protection de la peau - Divers | Utiliser en fonction des besoins : Vêtements de protection. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Contrôles de l'exposition professionnelle | Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. Éviter que les vêtements entrent en contact avec le produit. Fournir une douche chimique. Mettre un point d'eau à disposition pour nettoyer les yeux. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Révision 1
Date de révision 2019-10-28

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| État | (En) poudre |
| Couleur | beige/brun clair |
| Odeur | Inodore/Légère |
| Seuil olfactif | donnée non disponible |
| pH | donnée non disponible |
| Point de fusion | donnée non disponible |
| Point de congélation | donnée non disponible |
| Point d'ébullition | Sans objet. |
| Point d'éclair | donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | donnée non disponible |
| Limites d'inflammabilité | donnée non disponible |
| Pression de vapeur | donnée non disponible |
| Densité de vapeur | donnée non disponible |
| Densité relative | donnée non disponible |
| Coefficient de partage | donnée non disponible |
| Température d'auto-ignition | donnée non disponible |
| Viscosité | donnée non disponible |
| Propriétés explosives | donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | donnée non disponible |
| Solubilité | Soluble dans l'eau |

9.2. Autres informations

| | |
|--|-------------|
| COV (composants organiques volatiles) | Sans objet. |
|--|-------------|

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|--|--------------------------------------|
| | Stable dans des conditions normales. |
|--|--------------------------------------|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--|--|
| | Dans les conditions spécifiées, on ne s'attend pas à des réactions dangereuses qui entraînent des températures ou une pression excessives. |
|--|--|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|--|---|
| | Tenir à l'écart de températures extrêmes, Humidité. |
|--|---|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|--|------------------------|
| | donnée non disponible. |
|--|------------------------|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|--|--------------------|
| | Oxydes de carbone. |
|--|--------------------|

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|----------------------------------|
| Toxicité aiguë | Toxique en cas d'ingestion. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Provoque une irritation cutanée. |

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Révision 1
Date de révision 2019-10-28

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|--|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes prédisposées aux allergies. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Des effets indésirables mutagènes et tératogènes ont été observés chez des animaux de laboratoire. |
| Cancérogénicité | Inscrit par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme substance du groupe 3 : les preuves n'appuient pas la substance en tant que cancérogène pour l'homme, [Metabisulfites]. Non répertorié dans le 14e rapport du Programme national de toxicologie (PNT) sur les cancérogènes. Non répertorié dans le Guide to Occupational Exposure Values (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) Guide to Occupational Exposure Values. Non répertorié dans la norme OSHA 1910.1003 Cancérogènes. |
| Toxicité reproductive | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus . |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Aucun danger important. |
| Danger par aspiration | Aucun danger important. |
| Exposition répétée ou prolongée | Éviter toute exposition prolongée ou répétée. Toute exposition dépassant la limite d'exposition professionnelle recommandée (LEP) peut déclencher des effets indésirables sur la santé. L'apparition retardée des plaintes et le développement de l'hypersensibilité (respiration difficile, toux, asthme) sont possibles. |

11.1.2. Mélanges

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 3 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.3. Les informations relatives aux dangers

| | |
|--|---|
| | Voir Section(s) 2 and 3 pour plus d'informations. |
|--|---|

11.1.4. Informations toxicologiques

| | | |
|--|---|--|
| ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth | Voie orale chez le rat DL50: 167mg/kg | |
| Cycloheximide | Voie orale chez le rat DL50: 2 | |
| Sodium carbonate | Voie orale chez le rat DL50: 2800 Par inhalation chez le rat CL50/4 h: 2.3 | Voie dermique chez le lapin DL50: 2000 |
| Sodium metabisulfite | Voie dermique chez le rat DL50: >2000 | Voie orale chez le rat DL50: 1540 |

11.1.5. Classe de danger

| | |
|--|--|
| | Voir Section(s) 2 and 14 pour plus d'informations. |
|--|--|

11.1.6. Critères de classification

| | |
|--|--|
| | D'après les considérations du Système général harmonisé (SGH) pour la classification des mélanges. Voir la section 15 pour les citations réglementaires. |
|--|--|

11.1.7. Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|--|---|
| | Contact avec les yeux. Ingestion. Inhalation. Contact avec la peau. |
|--|---|

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Révision 1
Date de révision 2019-10-28**11.1.8. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

11.1.9. Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Voir Section(s) 4.2 pour plus d'informations.

11.1.10. Effets interactifs

donnée non disponible.

11.1.11. Absence de données spécifiques

<1% de ce mélange est constitué d'ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

11.1.12. Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Voir Section(s) 3 pour plus d'informations.

11.1.13. Autres informations

Attention - Substance non encore complètement testée.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible sur ce produit.

12.6. Autres effets néfastes

Attention - Substance non encore complètement testée.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Suivre les instructions de l'étiquette. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Méthodes d'élimination

Ne contaminer pas l'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ne pas déverser dans l'eau de surface. Éliminer conformément à aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

Élimination du conditionnementConteneur non rechargeable. Ne réutilisez pas ou ne remplissez pas ce contenant.
Si vide : Ne réutilisez pas ce contenant. Placer dans les ordures ou offrir pour le recyclage, si disponible.
En temps rempli: Appelez votre agence locale de déchets solides pour les instructions d'élimination. Ne placez jamais de produit inutilisé dans un drain intérieur ou extérieur.**SECTION 14: Informations relatives au transport**

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Révision 1
Date de révision 2019-10-28

Pictogrammes de danger



14.1. Numéro ONU

UN2811

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S. (Cycloheximide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|-----------------------|-----|
| ADR/RID | 6.1 |
| Risque supplémentaire | - |
| IMDG | 6.1 |
| Risque supplémentaire | - |
| IATA | 6.1 |
| Risque supplémentaire | - |

14.4. Groupe d'emballage

Groupe de conditionnement III

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|------------------------------|----|
| Dangers pour l'environnement | No |
| Polluant marin | No |

ADR/RID

| | |
|-----------------|-----|
| N° Id danger: | 60 |
| Tunnel Category | (E) |

IMDG

Code EmS F-A S-A

IATA

| | |
|--|--------|
| Instructions de conditionnement (Cargo) | 677 |
| Quantité maximale | 200 kg |
| Instructions de conditionnement (Passager) | 670 |
| Quantité maximale | 100 kg |

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|--|
| Règlements | Exigences WHMIS 2015 telles que spécifiées dans la Loi sur les produits dangereux (LPS) et le Règlement sur les produits dangereux (HPR). |
| Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir: | --International--. Convention de Bâle (déchets dangereux) : H6.1, H11. Convention sur les armes chimiques (OIAC) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration. Gaz à effet de serre du protocole de Kyoto: Ce matériel ne contient aucun composant à |

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Révision 1
Date de révision 2019-10-28

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

déclaration.

Accord mercosur: En vigueur.

Protocole de Montréal: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

La Convention de Rotterdam: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

La Convention de Stockholm: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

--Asie et les nations de l'ANASE--.

Catalogue de produits chimiques dangereux (Chine): 382 [Cycloheximide, CAS No. 66-81-9].

Règlement du ministre du Commerce de la République d'Indonésie, Numéro 75, Année 2014, concernant le deuxième amendement du ministre du Commerce, Numéro 44, Année 2009, Concernant la fourniture, la distribution et le contrôle des substances dangereuses: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Loi sur le contrôle des substances chimiques (Japon) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Loi sur la sécurité et la santé dans le secteur industriel, Substances dangereuses (Japon) :

Étiquetage et notification requis, [Disodium pyrosulfite (metabisulfites), CAS No. 7681-57-4].

Loi sur les substances toxiques et délétères (Japon) : Substance délétère, [Cycloheximide, CAS No. 66-81-9].

Substances chimiques sous réserve de l'autorisation (Corée): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Substances restreintes ou interdites (Corée) : Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Utilisation et normes d'exposition des produits chimiques dangereux pour la santé (USECHH),

Règlement 2000 (Malaisie): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) : Loi sur le contrôle des substances toxiques et des déchets nucléaires et dangereux (RA6969);, [Cycloheximide, CAS No. 66-81-9], [Disodium pyrosulfite, CAS No. 7681-57-4].

Taiwan Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques et concernées (TCCSCA): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Hazardous Substances Act (Thaïlande): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Loi sur les produits chimiques (Vietnam): Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

--Australie et Nouvelle-Zélande--.

Code australien des marchandises dangereuses: Class 6.1.

Inventaire australien des substances chimiques (AICS): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZIoC): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

--l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni --.

Liste d'autorisation (annexe XIV de REACH): Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Annexe XVII pour REACH: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Article 95 du Règlement sur les produits biocides (BPR): [PT9, Sodium metabisulfite (metabisulfites), CAS No. 7681-57-4].

--Amérique du Nord--.

Listes des substances nationales/non domestiques : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) : Tous les ingrédients énumérés ou exemptés.

Liste du Massachusetts ayant le droit de savoir des substances dangereuses: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

Loi sur le droit de savoir des travailleurs et des communautés du New Jersey: Ce matériel ne contient aucun composant à déclaration.

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Révision 1
Date de révision 2019-10-28

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pennsylvanie Droit de connaître la loi: Disulfurous acid, disodium salt.
Rhode Island Droit de connaître la loi générale: Sodium metabisulfite.

** résidents de la Californie s'il vous plaît noter **.

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris cycloheximide, CAS No. 66-81-9, qui est connu de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :

- 1 - Description.
- 1 - Usage prévu.
- 2 - Autres risques.
- 2 - 2.1.2. Classification - CE 1272/2008.
- 2 - Pictogrammes de danger.
- 2 - Mention d'avertissement.
- 2 - Conseil de prudence: Prévention.
- 2 - Conseil de prudence: Intervention.
- 2 - Conseil de prudence: Stockage.
- 2 - Conseil de prudence: Élimination.
- 4 - Ingestion.
- 9 - 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Taux d'évaporation).
- 9 - 9.2. Autres informations (Sous-catégorie de produits).
- 11 - 11.1.4. Informations toxicologiques.
- 11 - Toxicité aiguë.
- 11 - Exposition répétée ou prolongée.
- 11 - Mutagénicité sur les cellules germinales.
- 11 - Cancérogénicité.
- 11 - Toxicité reproductive.
- 12 - 12.1. Toxicité.
- 14 - ADR/RID.
- 14 - IMDG.
- 14 - IATA.
- 15 - Inventaires de produits chimiques et listes de droit de savoir.
- 16 - Teneur maximale en COV.

Acronymes

ADR/RID: Accords européens concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer (RID) et par route (ADR).
CAS No.: Service d'abstrait chimique.
SGH : Système harmonisé à l'échelle mondiale.
HCS 2012: U.S. Hazard Communication Standard (révision 2012).
IATA: Association internationale du transport aérien.
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.
IMDG: Marchandises dangereuses maritimes internationales.
LD: Dose létale.
LEP: Limite d'exposition professionnelle.
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail.
PEL: Limite d'exposition admissible.
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques.
SVHC: Substance extrêmement préoccupante.
US DOT: Département des transports des États-Unis.

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Révision 1
Date de révision 2019-10-28

Autres informations

| | |
|---|---|
| Texte des mentions de danger présentées en Section 3 | <p>VOC: Composé organique volatil. WEL: Limite d'exposition en milieu de travail.</p> <hr/> <p>Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Acute Tox. 4: H302 - Nocif en cas d'ingestion. STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires. EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. Eye Dam. 1: H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Acute Tox. 2: H300 - Mortel en cas d'ingestion. Muta. 2: H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques . Repr. 1B: H360D - Peut nuire au fœtus. Aquatic Chronic 2: H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> |
|---|---|

Informations supplémentaires

| | |
|--|--|
| | <p>DISCLAIMER : Les renseignements et les recommandations énoncés dans les présentes (« Information ») sont présentés de bonne foi et jugés exacts à la date de publication. Aucune représentation n'est faite quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude de l'information. De plus, en raison des nombreux facteurs qui influent sur l'utilisation de ce produit, l'information est fournie à la condition que la personne qui les reçoit prendra sa propre décision quant à sa pertinence à son propre but unique, avant de l'utiliser.</p> <p>Sauf comme expressément indiqué ci-après, aucune garantie, garantie ou représentation de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, y compris, sans s'y limiter, la garantie implicite de marchandabilité, d'aptitude à un but particulier, de cours de performance, d'utilisation du commerce ou de résultats à obtenir par l'utilisation de cette produit sont fabriqués à l'égard de ce produit ou de l'utilisation de ce produit. Le produit visé est fourni « tel qu'il est » et seulement sous réserve des garanties prévues en l'espèce, aucune responsabilité n'est assumée résultant de l'utilisation de ce produit.</p> |
|--|--|